Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 19 (1934)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, MAI 1934 — No 5 — 19me ANNEE

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition: IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.): BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(Système Raiffeisen)

CONVOCATION
à la
31me Assemblée générale ordinaire

lundi 14 mai 1934, à 9¼ heures du matin
au **„Lindenhof"** à **Arbon.**

ORDRE DU JOUR:

1. Discours d'ouverture du Président de l'Union.
2. Election du Bureau de l'Assemblée.
3. Présentation des comptes et bilan pour 1933 et rapports:
   a) sur l'activité de la Caisse centrale,
   b) sur l'activité générale de l'Union et de l'Office de revision.
4. Rapport du Conseil de surveillance.
5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice.
6. Elections périodiques statuaires:
   a) des 5 membres du Comité de direction et du président,
   b) des 6 membres du Conseil de surveillance et du président.
7. Discussion générale.

St-Gall, le 12 avril 1934.

Le Comité de direction.

Programme général
du
31me Congrès annuel des Caisses Raiffeisen suisses
des 13-14 mai 1934 à Arbon.

Dimanche 13 mai:

14.00 h.: Séance des Conseils de l'Union à l'Hôtel « Baer ».
20.00 h.: Soirée de réception au « Lindenhof », avec le bienveillant concours de la Fanfare, du Chœur d'hommes et de la Société de gymnastique d'Arbon.

Lundi 14 mai:

9.15 h.: **Assemblée générale au « Lindenhof ».**
12.00 h.: Dîner en commun à l'Hôtel « Baer ».
13.30 h.: Excursion sur le lac Bodan par bateaux spéciaux (Trajet: Lindau-Bregenz-Vieux Rhin-Rorschach.
15.30 h.: Arrivée à Rorschach.
En cas de mauvais temps l'excursion sur le lac sera remplacée par une visite des Etablissements Saurer à Arbon.

NOTICE:

Les Caisses qui enverront des délégués sont instamment priées d'adresser **le bulletin d'inscription** (remis au Président) pour **le lundi 7 mai au plus tard.** Les cartes de participation seront adressées aux Caisses sur la base de cette inscription.

Salut et bienvenue aux raiffeisenistes

La décision des Comités de l'Union de tenir en Thurgovie le congrès de 1934 a causé une joie profonde à la Fédération des Caisses Raiffeisen thurgoviennes.

Et Arbon, le petit port à la frontière orientale du pays, est particulièrement fier de l'honneur qui lui échoit, d'accueillir les délégués de la Suisse toute entière.

Ce sera la première fois que les Raiffeisenistes suisses se réuniront en Thurgovie. Les Caisses de ce canton pouvaient certes prétendre à l'honneur de recevoir une fois aussi les délégués de notre organisation suisse. N'est-ce pas en effet dans le canton de Thurgovie qu'a vu le jour la première des Caisses Raiffeisen suisses? Depuis cette date mémorable, le nombre des Caisses a passé à 25. La Fédération cantonale se classe du reste honorablement aux côtés des autres Fédérations. Elle figure au huitième rang pour le chiffre des membres, au troisième rang par rapport à la somme du bilan, au deuxième rang quant au roulement et au troisième rang en ce qui concerne le total des réserves. Le canton de Thurgovie possède aussi sur son territoire la plus importante des Caisses Raiffeisen suisses, celle de Neukirch près d'Arbon, avec 8,7 millions de francs de chiffre de bilan. Ces beaux résultats ont été obtenus — malgré l'antagonisme de certains milieux — grâce au bel enthousiasme que les agriculteurs thurgoviens manifestent pour l'idée Raiffeisen et à l'admirable solidarité dont ils font preuve dans le domaine de l'épargne et du crédit.

S'il ne présente pas des beautés naturelles comparables à celles que les délégués ont pu admirer par exemple lors des congrès d'Interlaken ou de Zermatt, le canton de Thurgovie est cependant un pays attrayant qui a aussi ses charmes particuliers.

Au programme du congrès figure une

excursion sur le lac de Constance qui procurera, nous en sommes persuadés, une jouissance particulière aux congressistes. Les délégués qui disposeront du temps utile pourront aussi pousser une pointe jusqu'à Walzenhausen (auquel on accède par un funiculaire), d'où l'on a un coup d'œil merveilleux sur le lac, sur la vallée du Rhin, sur le pays d'Appenzell avec le massif du Säntis et sur les montagnes du Vorarlberg. Peut-être aussi quelques délégués tiendront-ils même à effectuer la traversée jusqu'à Friedrichshafen, de l'autre côté du lac, pour voir le Zeppelin à son port d'attache.

Nous invitons chaleureusement les Raiffeisenistes de la Suisse romande, du Valais, de la Suisse entière, à venir nombreux à Arbon les 13/14 mai prochain. La Fédération thurgovienne espère les voir arriver en masses compactes et les recevra avec joie et fierté. Le congrès de 1934, en Suisse orientale, sera certainement de nouveau une de ces belles landsgemeindes où tous les Raiffeisenistes suisses, qu'ils soient de langues française, allemande, italienne ou romanche, délibèrent et fraternisent ensemble dans cet admirable esprit de concorde et d'enthousiasme que crée un idéal commun élevé.

Arbon, lieu de congrès, fera aussi tout ce qui est en son pouvoir pour rendre le séjour le plus agréable possible aux congressistes.

Le président de la Fédération des Caisses Raiffeisen thurgoviennes
E. HÄBERLI.

Avant l'assemblée de 1934

Après Fribourg, d'où les Raiffeisenistes ont emporté le meilleur des souvenirs, c'est en Suisse orientale, sur les bords du lac de Constance, que les organes de l'Union ont donné rendez-vous aux délégués les 13/14 mai prochain.

Pour héberger tout le monde, les villes de Romanshorn, Arbon, Horn et Rorschach ont dû être mises à contribution. C'est cependant à **Arbon** que se dérouleront tous les actes officiels du congrès.

Ce sera la première fois que les Raiffeisenistes tiendront leurs assises annuelles dans le canton de Thurgovie. Donnant suite à l'aimable appel que leur adresse dans ce journal le président de la Fédération cantonale, les délégués des Caisses Raiffeisen suisses viendront certainement nombreux à Arbon pour délibérer sur les choses de l'Union et pour témoigner en même temps leur sympathie à leurs amis thurgoviens.

Le canton de Thurgovie a joué dès le début un rôle important dans l'histoire et le développement de l'Union. C'est tout d'abord sur son territoire que notre vénéré pionnier le curé Traber a fondé en 1900, à Bichelsee, la première Caisse Raiffeisen suisse. Bichelsee fut pendant longtemps le siège du Bureau central de l'Union qu'administrait alors le curé Traber et même depuis le transfert du Bureau central à St-Gall, c'est encore Bichelsee qui est resté le siège social de l'Union. C'est dire que le canton de Thurgovie est donc le berceau du mouvement raiffeiseniste suisse et de l'Union suisse.

Mais le canton de Thurgovie ne joue pas seulement historiquement et juridiquement un rôle important dans le développement de l'Union. Les Caisses thurgoviennes comptent aussi parmi les plus fortes du mouvement raiffeiseniste suisse. Les quelques données statistiques suivantes permettent de s'en rendre compte.

Nombre des Caisses	25
Chiffre des membres	3385
	en millions de fr.
Dépôts confiés (bilan)	41,1
Roulement	85,2
Réserves	1,1

Dans la Haute Thurgovie où se rendront les délégués, les Caisses sont particulièrement importantes et prospères. Dans les environs d'Arbon-Romanshorn se trouvent entr'autres les sections de Neukirch, la plus importante de l'Union avec 8.7 millions de chiffre de bilan et Roggwil, fondée en 1919 seulement et qui a déjà atteint une somme de bilan de 5.1 millions. Le Gouvernement n'a jamais traité les Caisses Raiffeisen en enfants gâtés et certains milieux bancaires leur font aujourd'hui encore une lutte ouverte. Mais les Raiffeisenistes thurgoviens ont toujours manifesté beaucoup d'enthousiasme et d'entrain pour la cause et si des résultats aussi brillants ont pu être obtenus déjà c'est en particulier au fait que la population montre un admirable esprit de solidarité villageoise et soutient sa Caisse locale sans restriction. Aussi les Caisses thurgoviennes arrivent-elles très rapidement à exercer pleinement leur rôle de régulateur du crédit local et à appliquer à leurs adhérents des conditions les plus favorables qui se peuvent concevoir. Les Caisses thurgoviennes sont des Caisses Raiffeisen dans le vrai sens du mot où les principes fondamentaux sont minutieusement appliqués et où tous, du président au dernier des membres travaillent avec dévouement et enthousiasme. Les Caisses thurgoviennes participent aussi très activement à la vie de l'Union Suisse. Elles sont représentées dans les Comités centraux par M. le conseiller national Meili, secrétaire agricole cantonal et président de la Caisse de Pfyn.

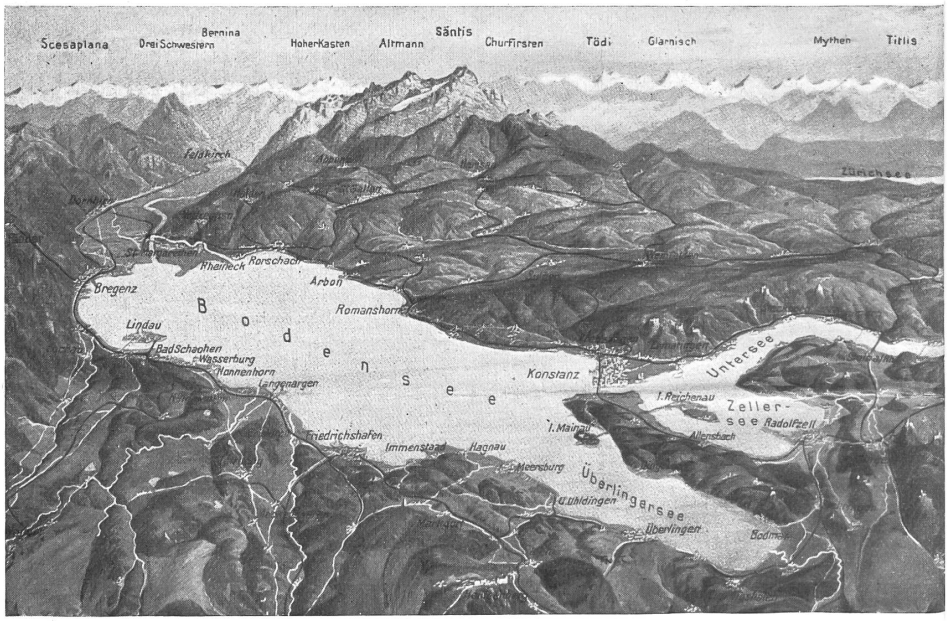

Le Lac de Constance vu à vol d'oiseau

ooo

A l'ordre du jour de l'assemblée figure comme habituellement la présentation des comptes et du bilan de la Caisse Centrale, et la lecture des rapports sur l'activité générale de l'Union et de l'Office de revision. Ce sera là une occasion de mettre en relief l'activité déployée et les résultats obtenus au cours du dernier exercice, d'affirmer toujours mieux notre programme d'activité et le rôle que nos institutions d'aide personnelle libre veulent remplir dans la vie économique de nos campa-

gnes et du pays tout entier. A l'ordre du jour figure aussi le renouvellement statutaire des deux Conseils de l'Union, soit la réélection des 5 membres du Comité de direction avec leur président et des 6 membres du Conseil de surveillance et du président. Les membres sont rééligibles et tous acceptent une réélection.

Selon la coutume, une réunion de réception aura lieu le dimanche soir dans la grande salle du Lindenhof à Arbon, avec des productions diverses des différentes sociétés de la ville (musique, chant, gymnastique, costumes) qui ont voulu de cette façon rendre le séjour des raiffeisenistes dans leur ville le plus agréable possible. Le lendemain, après l'assemblée générale, les délégués dineront en commun à l'hôtel Baer, puis si le temps est propice aura lieu une excursion sur le lac de Constance. Les deux nouveaux bateaux des C. F. F. le « Thurgau » et le « Zurich » feront faire aux délégués une croisière au large de Romanshorn, Lindau, Bregenz, Vieux-Rhin jusqu'à Rorschach où les délégués pourront reprendre les trains qui les ramèneront dans leurs foyers.

Le programme est donc bien revêtu et offre aux participants, à côtés des heures de délibération et de travail, des loisirs délassants et l'occasion de connaître un nouveau coin de notre beau pays.

Dans les heures difficiles que traverse l'agriculture, les raiffeisenistes suisses ont particulièrement besoin de resserrer les liens qui les unissent et de s'encourager mutuellement à demeurer fermes et à poursuivre avec toujours plus de courage et d'ardeur le noble but que les institutions Raiffeisen se sont donné.

Le prochain congrès doit être une revue imposante des forces raiffeisenistes suisses. Il doit manifester au pays tout entier la volonté bien déterminée de la classe agricole et moyenne de résister à la crise en pratiquant toujours mieux l'effort individuel et collectif, la solidarité et l'entr'aide mutuel.

Le congrès d'Arbon aura donc une signification particulière et les Caisses Raiffeisen suisses tiendront certainement à s'y faire représenter nombreuses.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne

ARBON et le LAC DE CONSTANCE

Le lac de Constance est souvent dénommé: la mer de Souabe. Sa masse imposante d'eau fait en effet toujours une impression profonde au touriste qui vient de l'intérieur du pays. Si le lac « Bodan » n'a pas, spécialement sur la côte suisse, une couronne de riches et belles villes ou des rives aussi romantiques que le « Léman », il exerce néanmoins un attrait fascinant, spécialement dans sa partie supérieure, par l'étendue immense de la nappe d'eau, où le regard va se perdre. De Bregenz à Constance, le lac mesure 46 km. ; le Haut-Lac a une surface de 475 km2 et sa plus grande profondeur n'atteint pas moins de 252 m. Etant donné cette envergure considérable, on pourrait croire que le lac de Constance est en somme une immense cuvette avec un niveau d'eau plus ou moins toujours égal. Ce n'est pas le cas cependant ; ensuite de l'étendue et de la nature des territoires d'où proviennent ses affluents, la différence moyenne de niveau du lac varie de près de 2 mètres entre l'époque des basses et celle des hautes eaux, ce qui équivaut à une différence de contenu d'un milliard de m3 d'eau. Dans ces conditions, on conçoit que la nappe d'eau présente de marquante façon la courbe du globe, et si, de Bregenz, l'on tirait une tengeante dans la direction de Constance, elle passerait sur la croix de la cathédrale de Constance, haute de 76 m. Entre Arbon et Lindau, la courbe du niveau du lac est également de 7 m. 85.

Cinq pays se partagent le lac Bodan: la Suisse avec les cantons de Thurgovie et de St-Gall, l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, et le pays de Bade. Des relations suivies ont lieu non seulement entre les localités sur les deux côtés du lac, mais encore d'une rive à l'autre. C'est à Romanshorn que s'effectue le transit entre la Suisse et Friedrichshafen où aboutissent d'importantes voies ferrées, pendant que Rorschach est spécialement reliée à Bregenz et à Lindau. Entre les deux villes prénommées s'en trouve une troisième, complètement en dehors des relations internationales, Arbon, qui est l'une des perles du lac Bodan.

L'origine d'Arbon remonte à l'époque lacustre. On a retrouvé en 1885, dans le lac, à environ 1 km. de la rive actuelle, des vestiges d'un gros village lacustre qui datait probablement des débuts de l'âge de la pierre, donc de plus de 2500 ans. Les réthiens et les helvètes habitèrent ensuite le pays qui passa aux romains en l'an 15 avant J. C. Les découvertes qui ont été faites, en particulier de vieilles monnaies, ont permis de déduire qu'« Arbona » était, à cette époque, fortement peuplé.

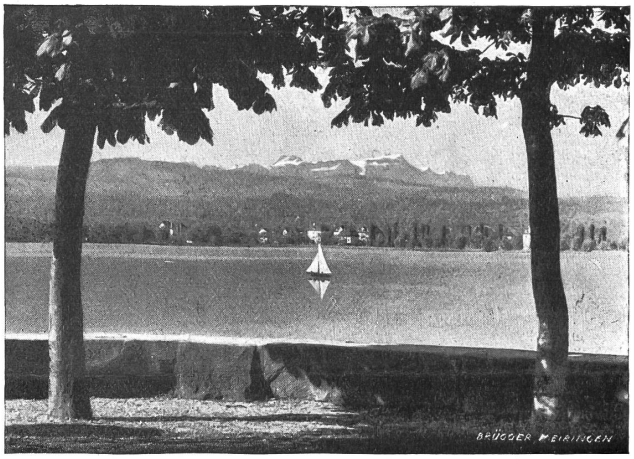

Arbon et le massif du Säntis

Quant les romains furent repoussés jusqu'à la ligne du Rhin par les Germains, « Arbor felix » gagna en importance et devint un bourg fortifié. Les allamans occupèrent ensuite le pays. Ils ont laissé plusieurs vestiges de leur passage. Mais la chrétienté romaine semble s'être maintenue ; on relate du moins toujours le « Castrum arbonense » et vers l'an 610, les moines Colomban et Gallus trouvèrent à Arbon une communauté chrétienne. Gallus fut celui qui fonda plus tard le célèbre couvent de St-Gall.

Arbon figure parmi les plus anciens centres chrétiens de la Suisse. La ville était placée, comme le couvent de St-Gall, sous la domination de l'évêque de Constance. Le couvent de St-Gall gagnant toujours en importance et aspirant à se rendre indépendant, des luttes en résultèrent bientôt entre l'évêque de Constance et l'abbé de St-Gall. De ces luttes date cette frontière très

irrégulière qui existe encore de nos jours entre la Haute-Thurgovie et le canton de St-Gall. Une chaîne de bourgs et de châteaux marque cette frontière de caractéristique façon.

Les bourgeois d'Arbon bénéficièrent assez vite de certaines libertés et de privilèges. Au commencement du 18me siècle s'implanta dans la ville le commerce des tissus qui apporta une ère de prospérité qui dura jusqu'au début du 19me siècle, époque où une crise provoquée par l'introduction du coton à bon marché porta des préjudices considérables au commerce de la toile. En 1798, Arbon conquit son indépendance en même temps que le canton de Thurgovie. Ce n'est cependant que dans les temps modernes, avec l'introduction de la grande industrie, qu'Arbon se développa et devint une ville importante avec plus de dix mille habitants.

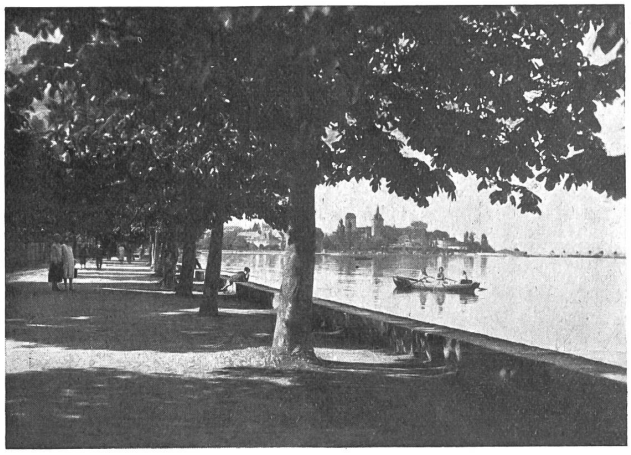

Arbon. Une partie du quai

La vieille ville qui, en 1860 encore, ne comptait pas seulement 1000 habitants fut rapidement insuffisante pour contenir la population qui allait continuellement en augmentant. De nouveaux quartiers furent construits et maintes jolies et caractéristiques demeures anciennes durent être sacrifiées aux exigences de la circulation moderne.

Le visiteur attentif trouve néanmoins encore à Arbon des restes caractéristiques du passé. A citer en premier lieu l'église de St-Martin qui, depuis la réformation et jusqu'en 1924, servait aux cultes des deux confessions. Dans le voisinage immédiat se trouve aussi la chapelle de Gallus, élevée en l'honneur d'un des premiers propagateur de la parole divine.

Avec ses remparts et ses fossés, le château constitue le plus caractéristique vestige du passé. Sa tour doit avoir été construite avec des pierres et des matériaux provenant des ruines du vieux « Castrum », ce qui fit croire pendant longtemps que le château était d'origine romaine. Les portes d'entrée se trouvent seulement au deuxième étage ; le parterre et le premier étage ne laissent pénétrer la lumière par aucune fenêtre et donnent l'impression absolue d'une prison. Les autres constructions attenantes du château datent du 15me siècle. De 1850 à 1904, le château abrita les manufactures de soie des Stoffel. Le château est aujourd'hui la propriété de la famille Saurer.

A citer aussi parmi les édifices les plus caractéristiques d'Arbon l'Hôtel de ville, dans le quartier sud-est de la vieille ville. Cette construction formait tout d'abord une partie intégrante des remparts de la ville et n'a reçu sa forme actuelle que par l'adjonction, en 1790, de son audacieuse tour. L'armoirie incrustée sur la porte d'entrée est celle d'un descendant d'une des riches familles de commerçants et de magistrats st-gallois qui habitèrent l'édifice au 15me siècle.

Un vestige des anciennes fortifications réside aussi dans le « Römerhof » au premier étage duquel se trouve un musée historique qui fournit d'intéressants renseignements sur les mœurs et le travail des habitants au cours des siècles. Le « Bergli » quartier de villas et de constructions coquettes avec de beaux jardins est couronné par le temple protestant. Celui-ci constitue un des plus caractéristiques exemplaires d'églises d'architecture moderne. De sa tour, qui est à environ 56 m. au-dessus du niveau du lac, on jouit d'un panorama merveilleux sur les beaux vergers de l'Egnach, sur les collines st-galloises et appenzelloises, sur la chaîne de l'Alpstein, sur les alpes du Vorarlberg et de la Bavière, sur le lac et sa rive allemande.

Mais ce qui attire le plus le touriste et l'habitant de la ville lui-même, c'est toujours le lac avec ses riantes baies qu'animent des flotilles de cygnes. En comblant une partie du lac, un quai et une promenade ont été construits il y a une dixaine d'années, au prix de grands sacrifices ; ils comptent parmi les plus jolis des environs. Charmé déjà par un premier plan riant de vergers et de prairies en fleurs, le regard se prolonge, si le temps est clair, jusqu'aux sentinelles de la Suisse orientale, le Säntis et l'Altman, et plus à l'est jusqu'aux pointes des Alpes de Bavière et du Vorarlberg. Du côté du lac, le coup d'œil s'étend des pentes du Rorschacherberg au Pfänder près de Bregenz avec, entre deux, l'embouchure romantique du vieux Rhin, l'eldorado des peintres, avec les Etablissements Dornier et la place d'aviation. Le promeneur qui désire goûter le charme des rives dans leur beauté naturelle ira de préférence du côté d'Egnach, le long de la voie ferrée, d'où la vue s'étend particulièrement sur la rive allemande, avec dans le lointain le point brillant de la Halle du Zeppelin près de Friedrichshafen. Une plage des plus modernement installées offre à profusion l'eau, le soleil et l'air aux baigneurs.

Comme nous l'avons déjà dit, Arbon doit son importance actuelle surtout au développement des industries modernes. Ce fut d'abord, vers la fin du siècle dernier et au commencement du siècle actuel, les fabriques de machines spéciales pour la broderie qui, sous la conduite experte du grand industriel Adolphe Saurer, donnèrent à la ville une expansion d'américaine allure. Ensuite de la crise qui frappa bientôt l'industrie de la broderie, la firme Saurer, qui s'était transformée entre temps en une société anonyme, se spécialisa de plus en plus dans la construction de camions et plus tard aussi des omnibus. Les produits des Etablissements Saurer sont aujourd'hui connus dans le monde entier et la marque de fabrique au pignon de la maison Saurer a fait connaître le nom d'Arbon dans tout l'univers. A côté de cette grosse firme, se trouvent encore de nombreuses autres maisons industrielles connues et des artisans actifs et adroits.

L'industrie apporta à la ville une animation et un esprit nouveaux. Les écoles se développèrent. L'intérêt que la population et les autorités apportent à l'enseignement est du reste démontré par de beaux bâtiments scolaires, aux installations excellentes. La vie des sociétés est également très active. Les sociétés de chant, de musique, de gymnastique, les clubs sportifs d'Arbon sont réputés aussi bien par la qualité que par l'originalité de leurs productions.

Arbon subit naturellement aussi les conséquences de la crise actuelle, particulièrement lourdes du fait qu'étant placée en dehors des grandes voies de communication la ville dépend pour ainsi dire entièrement de son industrie. Mais la population est courageuse, persévérante et optimiste ; elle conserve sa confiance en l'avenir et en des temps meilleurs.

Ainsi est située la paisible petite ville d'Arbon. Chaque dimanche durant la belle saison, une foule de promeneurs de la ville et de la campagne viennent y goûter les charmes du lac et de ses rives.

« Arbor felix » tu restes toujours l'arbre heureux !

Dates et lieux des derniers congrès annuels

L'art. 70 des statuts de l'Union prévoit que le lieu de la réunion de l'assemblée générale est fixé par le Comité de direction en tenant compte, dans la mesure du possible, des diverses régions.

Dans les premières années du mouvement, alors que le nombre des Caisses était encore restreint, l'assemblée générale annuelle était convoquée toujours dans un grand centre de communication, afin de permettre un accès rapide et facile aux délégués. Ainsi, de 1902 à 1921, l'assemblée générale a eu lieu 9 fois à Zurich, 7 fois à Olten, 2 fois à Berne, 2 fois à Baden et 1 fois à Lucerne (assemblée constitutive). En 1922, on vint pour la première fois en Suisse romande, à Fribourg.

Dans les premières années du mouvement, lorsque le nombre des Caisses était encore petit, ces assemblées étaient très modestes. Mais depuis 1911 déjà les débats eurent lieu dans les deux langues et le nombre des participants augmenta successivement. Dès 1922, le cadre de l'assemblée générale s'élargit par l'organisation de manifestations annexes. De simple séance administrative, la réunion annuelle des délégués s'est transformée ainsi petit à petit en un véritable congrès, en une manifestation annuelle imposante du mouvement Raiffeisen suisse dont l'éclat s'étend même en dehors du cadre de l'Union.

Le Comité de direction de l'Union s'est efforcé aussi dès ce moment de mieux tenir compte des diverses régions du pays lors de l'organisation du congrès annuel. Mais la chose n'est pas aussi aisée qu'on pourrait le supposer. Dans nombre de cantons, les principales villes et même la capitale n'offrent pas les locaux et les logements en suffisance pour l'organisation d'une semblable réunion, à laquelle assistent plus de 700 personnes venant de tous les coins de la Suisse.

Néanmoins, l'Union a donné jusqu'ici largement l'occasion aux différents cantons de recevoir successivement sur leur territoire les Raiffeisenistes de la Suisse entière. En se réunissant tantôt ici tantôt là, pour liquider les affaires administratives et pour fraterniser, les Raiffeisenistes des différentes régions du pays apprennent à se connaître et à s'estimer. Ceci contribue beaucoup à donner au mouvement raiffeiseniste cette belle et étroite cohésion sur le terrain national qui est l'une de ses grandes forces. Aussi les péripéties des divers congrès annuels restent-elles toujours longtemps gravées dans la mémoire des délégués et des Raiffeisenistes. « Vous rappelez-vous de Zermatt en 29 » entend-on dire fréquemment, ou encore : « C'est à St-Gall en 28, lors du jubilé » !

Le petit tableau suivant donne le lieu, la date, et l'importance des assemblées de l'Union qui ont eu lieu depuis 1922 :

Date	Lieu du Congrès	Nombre de participants
15 mai 1922	Fribourg	**253**
23 avril 1923	Bâle	244
22 avril 1924	St-Gall	400
28 avril 1925	Lucerne	316
19 avril 1926	Lausanne	375
16 mai 1927	Einsiedeln	433
9 10 juillet 1928	**St-Gall (jubilé)**	**546**
1 juillet 1929	Zermatt	629
12 mai 1930	Aarau	503
29 juin 1931	Interlaken	623
9 mai 1932	Soleure	570
15 mai 1933	Fribourg	718

L'assemblée du 14 mai 1934, sur les bords du lac de Constance, dans le canton de Thurgovie, qui fut le berceau du raiffeisenisme suisse, promet aussi d'attirer un nombre important de délégués de la Suisse entière.

Voyez et jugez...

annonce en lettres rouges un beau prospectus de la **Coopérative de Crédit et d'Amortissement** (G. B. F.) à Berne qui nous tombe par hasard sous la main. Cet imprimé est tout bariolé de sceaux et d'inscriptions : « Direction générale à Berne », « Agence générale pour la Suisse romande à Lausanne », « Agent local à B... ».

Cette nouvelle Caisse d'épargne pour la construction, dont nous ignorions l'existence jusqu'ici, semble être ainsi avant tout une bonne affaire pour les administrateurs et tous les agents, généraux ou autres.

Parcourons maintenant ce prospectus.

Il nous apprend que la Société apporte à chacun la « prospérité et la sécurité », qu'il faut « assurer l'avenir de notre famille par un contrat », qu'un « contrat vaut une fortune », etc., etc.

On y trouve ainsi toute la gamme de la propagande démagogique.

Il y a là quelque chose de révoltant !

ø ø ø

Les Caisses d'épargne à la construction continuent en effet, par une semblable réclame tapageuse, à jeter de la poudre aux yeux du public. Les rabatteurs parcourent aujourd'hui avec prédilection les campagnes. On les voit discourir dans les cafés des villages, s'insinuer dans les maisons, tendre partout leurs filets. Combien de braves paysans se laissent alors séduire par cette formule magique :

De l'argent sans intérêt !

Le procédé de ces organisations est fort simple :

Pour avoir droit à un crédit par exemple de Fr. 20.000.—, il faut verser Fr. 5.000.— dans la caisse de la société. Le crédit peut être affecté à la construction d'une maison ou à la conversion d'une hypothèque ancienne. Moyennant ce versement de Fr. 5.000.— naturellement sans intérêts, plus encore Fr. 2.000.— à fonds perdu pour les frais généraux (salaires des administrateurs, commissions aux nombreux agents, coût des prospectus aux admirables vignettes, etc), le souscripteur a alors le droit — s'il y a suffisamment d'argent en caisse — de toucher Fr. 20.000.— sans intérêts, qui devront être remboursés ensuite régulièrement par des versements annuels.

C'est séduisant au premier coup d'œil.

La plupart des bonnes gens se figurent naturellement qu'une fois les versements requis effectués, elles n'auront qu'à passer à la caisse de la société pour toucher le montant intégral du crédit.

Mais halte-là !

Les prêts ne sont naturellement effectués, comme nous venons de le dire, que s'il y a assez d'argent en caisse.

Sinon, il faut attendre que l'argent vienne.

On attend même déjà beaucoup.

Les Caisses d'épargne de construction sont au nombre d'une quinzaine en Suisse. On évalue à 300 millions de francs les contrats de prêts qui ont été souscrits. Sur cette somme, et malgré le rythme accéléré du début, où l'augmentation des sociétaires est relativement rapide, Fr. 25 millions seulement ont été répartis.

Pour le reste, il faut attendre.

Ces chiffres montrent que la « boule de neige » est déjà monstrueuse. Elle entraîne tous ceux qu'elle a aggripés au passage, à une allure déjà accélérée, sur la pente fatale qui conduit infailliblement aux désillusionset aux déceptions, si ce n'est pas au plus grave des désastres.

Un sérieux cri d'alarme doit être lancé aujourd'hui.

Il est temps que les autorités fédérales réglementent l'activité des Caisses d'épargne à la construction.

ø ø ø

Revenons encore au prospectus de la coopérative de crédit et d'amortissement. (G. B. F.).

Nous y lisons que les hypothèques de la société reviennent, tous frais compris, à 1-2 % l'an.

Parfaitement, mais à la condition que le souscripteur reçoive son argent de suite.

Doit-il par contre attendre, le coût de l'hypothèque augmente rapidement et les inconvénients du système ne tardent alors pas à se manifester.

Les souscripteurs ne se rendent en effet pas compte, la plupart du temps, des effets de ce fameux « délai d'attente » et des conséquences qu'il peut entraîner.

Mais alors le prospectus ne signale-t-il pas suffisamment le rôle que joue ce délai d'attente ?

Jugez-en ! Voici ce que dit la G. B. F. à ce sujet :

Les délais d'attente

« Par « délais d'attente » on entend la « période qui s'étend de la date à la- « quelle la prestation obligatoire de « 25 % est atteinte, jusqu'à la date de « répartition ». Le délai d'attente mini- « mum est d'un mois. Des indications « sur les délais maxima, reposant sur « des calculs théoriques basés eux-mê- « mes sur des versements minima, sont « inutiles parce qu'elles négligent tota- « lement les buts et desseins du requé- « rant. Ce qui est beaucoup plus impor- « tant, c'est que du système de finan- « cement à la G. B. F., avec un sociéta- « riat ouvert, il résulte des délais d'at- « tente qui, conformément au plan de « gestion, maintiennent éveillé l'intérêt « des membres sans cesse plus nom- « breux, par une cadence de répartition « aussi rapide que le permet le finance- « ment. »

Br... voilà une merveille de clarté !

Après celà on sait à quoi s'en tenir... c'est-à-dire qu'on ne sait rien.

Le délai d'attente est d'un mois, au minimum, mais il peut très bien être de 2 ans, de 10 ans, de 20 ans peut-être.

ø ø ø

Le prospectus de la G. B. F. nous a inspiré le titre de notre article.

C'est encore lui qui nous en fournira les conclusions :

« Permettez-nous un bon conseil...

« Mettez dans les deux plateaux de la balance les avantages et les désavantages... Examinez... pesez... jugez... Jugez d'une façon rigoureuse mais clairvoyante. »

Et si vous avez bien jugé... **vous vous abstiendrez.**

Assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-Romand, du 5 avril 1934, à Vernayaz

Minutieusement organisée, cette assemblée à laquelle participaient quelque 200 délégués représentant 56 Caisses affiliées a souligné d'admirable façon le bel essor constant du mouvement raiffeiseniste valaisan.

L'assemblée a débuté à 9 h. par une allocution de **M. l'abbé Gaspoz,** président, qui souhaite la bienvenue aux délégués et salue particulièrement les invités MM. A. Favre, professeur à l'Université de Fribourg, Berra, député à Genève, Heuberger, Secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, le chanoine Werlen, président de la Fédération sœur du Haut-Valais. M. le conseiller d'Etat Escher, le nouveau ministre des finances valaisan, empêché, s'était fait excuser et avait témoigné par écrit sa sympathie pour la cause raiffeiseniste. M. Gollut, préfet de St-Maurice, s'était aussi excusé.

Après l'appel des délégués, le secrétaire, **M. Jacquod** (Bramois) a donné un compte-rendu plein d'esprit et de verve de la dernière réunion et le trésorier, **M. Clerc** (Monthey) a présenté les comptes du ménage intérieur de la Fédération. Les comptes accusent un solde actif de Fr. 607.20 ; pour 1934, la cotisation est maintenue à Fr. 5.— par Caisse plus 12 cts. par mille francs de chiffre de bilan, maximum Fr. 40.—.

M. A. Puippe, vice-président du comité central et représentant du Valais dans les Conseils de l'Union suisse a présenté un rapport plein de fine humour et de bon sens que l'assemblée a écouté avec une attention méritée. Il a montré d'abord l'état général des Caisses du Valais-romand qui se sont augmentées de 4 depuis une année, ensuite de nouvelles fondations à Salvan, à Sembrancher, à Martigny-Combe et à St-Léonard. Puis avec sa ronde bonhomie habituelle, le rapporteur a prodigué à son auditoire d'excellents conseils dont les délégués feront certainement leur profit. Sur la base des constatations faites lors des assemblées générales des Caisses locales auxquelles il a assisté, M. Puippe invite les comités locaux à toujours bien préparer ces réunions et à les tenir dignement. Un soin spécial doit être voué aussi aux élections des comités et il est indiqué de former des candidats dignes d'occuper les postes qui viennent vacants. M. Puippe a terminé en dénonçant la perte de la moralité comme l'une des causes profondes de la crise actuelle. Un redressement des consciences s'impose ; le vieil esprit de l'honneur professionnel, de l'honneur tout court, doit refleurir ; le débiteur doit avoir toujours bien conscience de ses obligations envers son créancier : combien de faillites et d'actes de défaut de biens pourraient être évités si les débiteurs manifestaient une volonté plus tenace de s'acquitter de leurs engagements, même au prix de certaines restrictions. Un retour à la confiance est aussi nécessaire, faute de quoi l'humanité marche au désespoir et au néant. Il faut surmonter courageusement et alertement les difficultés ; il ne doit pas y avoir de défaitistes parmi les raiffeisenistes, ces derniers devant être au contraire des semeurs constants de réconfort et de joie.

Des applaudissements prolongés ont témoigné à M. Puippe toute l'estime et la gratitude dont il est l'objet dans les milieux raiffeisenistes.

La parole a été donnée ensuite à M. le Dr. **A Favre,** professeur à l'Université de Fribourg qui, durant une heure d'horloge, tint l'assemblée sous le charme d'une conférence profonde, mûrement pensée et d'une logique irréfutable. Après avoir analysé la situation de l'heure présente et défini certaines erreurs de l'économie moderne, l'orateur réclame une meilleure conception de la responsabilité de la part des individus. Dans le domaine de la banque, il y a des exemples typiques d'irresponsabilité qui ont entraîné des conséquences graves. Dans la distribution du crédit les établissements financiers ne doivent pas se laisser guider par le seul souci du gain, mais de l'intérêt général. L'institution du système corporatif est susceptible de rénover l'économie actuelle qui va à la dérive.

L'assistance a vivement applaudi la belle péroraison de l'orateur.

Sur ce, **M. Heuberger,** secrétaire de l'Union suisse, a apporté aux délégués le salut de l'Association nationale. Le délégué de l'Union dresse un tableau réjouissant de l'activité générale des Caisses valaisannes ; il félicite les raiffeisenistes des succès obtenus et adresse un témoignage de reconnaissance aux chefs de file et en particulier à M. Puippe le vaillant pionnier et brillant anima-

teur du mouvement raiffeiseniste valaisan.

Les quelques chiffres suivants montrent l'état des Caisses Raiffeisen en Valais, qui compte actuellement 103 Caisses, dont 56 dans la partie romande et 47 dans le Haut-Valais.

Au 31 décembre 1933, le nombre des sociétaires de la Fédération du Valais romand était de 4.618, soit 501 de plus que l'an dernier.

Le chiffre du bilan a passé de fr. 10,8 à 11,7 millions de fr., soit une augmentation de 8,9 %. Le roulement est de fr. 22 millions ; les dépôts d'épargne sont en augmentation de fr. 386.000 et passent à 5,03 millions de fr. ; le nombre des déposants. de 5.089 en 1932, est monté à 5.475. Le bénéfice global réalisé a été de fr. 40,003 portant les réserves totales à fr. 287,669.

Pour l'ensemble du canton, la statistique donne les chiffres suivants :

Nombre de sociétaires	8.191 (augment. 661),
Nombre de Caisses	103 (augment. 7),
Dépôts confiés (bilan):	23,4 millions (aug. 1,3)
Roulement	44,1 millions.
Réserves	534,254 francs.

Mais, poursuit le représentant de l'Union, l'assemblée annuelle n'a pas seulement pour but d'enregistrer les résultats obtenus. Elle a encore pour mission de signaler les imperfections éventuelles et de chercher les moyens d'y remédier. La situation difficile de l'heure présente rend une administration minutieuse des prêts toujours plus nécessaire. La distribution du crédit doit s'effectuer avec discernement. Il faut s'agripper au paiement ponctuel des intérêts et des amortissements. Les taux en Valais sont parmi les plus élevés, alors que le rendement de la terre est le plus faible ; l'application de taux normaux aux créanciers permettra de fixer des conditions plus favorables aux débiteurs. Si le but de la Caisse Raiffeisen est certes de faciliter le plus possible ses sociétaires, un bénéfice d'un tiers pour cent du chiffre du bilan est une nécessité absolue pour alimenter les réserves et augmenter la sécurité et la confiance des déposants. Comme l'a si bien dit le curé Traber dans le testament spirituel qu'il a laissé, l'avenir et le succès de nos caisses résident dans une fidélité indéfectible aux statuts et aux nobles principes fondamentaux du système Raiffeisen.

M. Puippe a encore invité les Caisses à se faire représenter au Congrès suisse qui aura lieu à Arbon les 13/14 mai prochain. La Fédération organise un voyage collectif d'après un programme très judicieusement conçu.

Il était près de midi lorsque le président M. Gaspoz a pu lever la séance en remerciant les délégués de l'attention soutenue dont ils avaient fait preuve durant cette partie administrative de la journée.

ooo

Après avoir dégusté un nectar capiteux, gracieusement offert comme apéritif par la Commune de Vernayaz, les congressistes se sont réunis de nouveau à la maison des œuvres pour le dîner en commun.

L'estomac satisfait, l'esprit reprend ses droits. C'est d'abord M. Revez qui, au nom de la Caisse locale et de la Commune toute entière a souhaité à ses hôtes la plus cordiale bienvenue.

Puis la parole à été donnée à M. Berra, député de Genève, auquel l'assistance a fait une ovation spéciale. Après avoir félicité les animateurs des Caisses et particulièrement M. Puippe pour leur travail continu et désintéressé, l'orateur fait une brève comparaison entre eux et certains financiers, trop connus à Genève, dont la maxime n'est pas : servir, mais se servir et asservir les autres. L'appât du gain, le goût de la spéculation ont conduit certain monde bancaire aux scandales et aux faillites qui ont englouti des centaines de millions de l'épargne publique et ruiné par le fait même le sentiment et le goût de l'épargne. Le système bancaire à base d'irresponsabilité caractérisé par les sociétés anonymes doit faire place à un régime de responsabilité personnelle. Basé sur l'honneur, sur le travail, sur l'amour du prochain, le mouvement raiffeiseniste peut regarder avec confiance vers l'avenir car il est construit sur des principes sains. Efforçons-nous donc, a dit M. Berra en terminant, de multiplier les Caisses de crédit mutuel dans les campagnes car l'idée de Raiffeisen est la clef de voûte de l'économie rurale.

M. Berra a été vivement applaudi.

Puis les délégués se sont dispersés en profitant pour la plupart de leur court séjour à Vernayaz pour visiter les fameuses Gorges du Trient ou les usines des C. F. F.

Chacun a emporté une impression de confiance de la réunion et gardera de cette belle journée le meilleur des souvenirs.

Nouvelles des Caisses affiliées

(CORRESPONDANCES)

Compesières (Genève)

La Caisse de Crédit mutuel de Compesières a tenu son assemblée générale annuelle le 12 mars dernier.

Des rapports présentés par M. Munier, président du Comité de Direction, Ch. Boymond, caissier et M. le Curé A. Dusseiller, président du Conseil de surveillance, il résulte que notre Caisse locale accomplit son œuvre bienfaisante avec toujours plus de succès.

Notre effectif a passé de 58 à 65 membres. Le chiffre du bilan qui était de 174.140 fr. en 1932, atteint à fin 1933, 206.344 fr. Le compte de profits et pertes accuse un bénéfice net de 798 fr. Cette somme a été versée aux réserves qui atteignent 2.398 fr. à la fin de notre 8me exercice.

Dans son remarquable rapport qui comprend une étude approfondie de la situation actuelle et des observations judicieuses sur la crise latente dans laquelle se débat l'agriculture genevoise, M. Munier déclare qu'il est navrant de constater que, malgré de généreuses tentatives, les agriculteurs et particulièrement les maraîchers genevois ne puissent faire front unique pour la défense des intérêts communs de la profession.

Il appelle de tous ses vœux, l'instauration du régime corporatif ; lui seul pourra réaliser l'œuvre de reconstruction économique et apporter aux esprits et aux cœurs désemparés et meutris par la malice des temps et des hommes, réconfort et confiance.

M. Ch. Boymond, caissier, rappelle aux membres l'obligation qu'ils ont de faire face à leurs engagements. Trop souvent, les débiteurs, se reposant sur des cautions ou sur une hypothèque n'apportent pas tout le souci qu'il faudrait pour se libérer. Ils ne doivent pas oublier qu'ils ont une dette d'honneur envers les personnes qui ont bien voulu donner leur signature pour garantir les engagements qu'ils contractaient.

M. le Curé Dusseiller remercie cordialement le Comité de Direction, son dévoué président : M. Munier, et le caissier : Ch. Boymond, qui non seulement gère nos fonds avec une compétence éprouvée, mais encore s'emploie à étendre notre champ d'action.

Il donne connaissance du rapport de revision de l'Union Suisse et, sur sa proposition, l'assemblée approuve, à l'unanimité, les comptes de 1933, et donne décharge aux organes responsables pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

L'état de notre Caisse locale est très réjouissant. Sans négliger les principes d'organisation financière sans lesquels il n'est pas de bonne gestion, concluons, avec notre cher caissier, qu'il faut, avant tout, lui conserver l'esprit de foi et de charité chrétienne qui a présidé à sa fondation, en se rappelant les paroles du psaume :

Si Dieu ne bâtit la maison-
En vain travaillent ceux qui la bâtissent.

L. B.

ø ø ø

Dardagny (Genève)

Le lundi 19 février, à 19 h. ½, dans le Château de Dardagny, la Caisse de Crédit Mutuel tenait sa deuxième Assemblée générale annuelle.

34 membres étaient présents pour entendre la lecture des rapports qui devaient appuyer les chiffres présentés dans les comptes et bilans que chacun avait reçus. La présence d'un délégué de l'Union Suisse ajoutait de l'intérêt à l'Assemblée.

C'est au Caissier qu'il appartint tout d'abord de donner quelques explications et de mettre en valeur les chiffres principaux des comptes.

Bilan	Fr.	352.547,55
Mouvement général	»	1.718.170,40
Bénéfice net	»	933,65

M. Edmond Ramu, président du Comité de Direction, constata dans son rapport la confiance dont jouit notre Caisse et releva le montant important des obligations : fr. 186.800.— ainsi que celui de la Caisse d'Epargne : fr. 66.060,80 en 57 carnets. Il insista sur le nombre considérable des tracta-

tions en compte-courant, ce qui prouve éloquemment l'utilité de la Caisse dans la gérance du capital d'exploitation. M. Ramu s'appliqua à montrer que les décisions des Comités sont constamment inspirées par les principes raiffeisenistes. C'est ainsi que les taux débiteurs sont baissés de ¼%, le taux le plus avantageux, celui de l'hypothèque première étant dès lors de 4 ¼%. C'est ainsi aussi que dans toute affaire, l'intérêt du client est envisagé avec autant d'attention que celui de la Caisse, Plus que tout autre établissement, les Caisses de Crédit Mutuel considèrent la valeur morale du débiteur et M. Ramu dit : « La sollicitude que nous vouons à nos débiteurs ne nous permettra jamais de prêter de l'argent lorsque nous jugeons qu'il devient une arme dangereuse. »

M. Bücheler, reviseur, représentait l'Union Suisse et la parole lui fut donnée. Après avoir présenté les salutations des organes directeurs de l'Union Suisse, M. Bücheler communiqua l'heureux résultat de la révision de la Caisse et souligna la confiance remarquable qu'elle a acquis en si peu de temps. Puis, passant du particulier au général, l'orateur stigmatisa l'erreur de la centralisation surtout en matière bancaire et montra que l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel veut au contraire que chaque Caisse garde *toute sa responsabilité*. Par son office de révision, l'Union Suisse suggère, observe, signale, conseille, réprimande s'il le faut mais laisse toujours à la Caisse sa liberté et sa responsabilité.

L'exposé de l'orateur, simple, précis, vibrant d'enthousiasme pour la cause raiffeiseniste fit une excellente impression sur tous les auditeurs.

M. A. Desbaillets, président du Conseil de Surveillance se plaît à constater la bonne et régulière activité du Comité de Direction, la marche rapidement progressive des affaires et met en relief le rôle primordial de l'Union Suisse. Grâce à la promptitude incessante dans ses relations, elle est un exemple irrésistible, grâce à son contrôle sévère quoique toujours bienveillant, elle contribue largement à créer la confiance dont jouissent les Caisses Raiffeisen. Après avoir constaté le résultat acquis par la coopération, par le dévouement, M. Desbaillets termine en insistant sur le côté social et moral des Caisses Raiffeisen.

L'Assemblée procède ensuite aux élections et votations statutaires. M. Bücheler répond à quelques questions. Les membres encaissent l'intérêt de leur part d'affaire et la deuxième assemblée générale est passée.

La présence du délégué de l'Union Suisse contribua à la réussite de cette assemblée, par lui, notre lien avec les Caisses affiliées et l'Union Suisse parut plus concret. Il apportait l'atmosphère d'entr'aide, de confiance et de sérieux de la grande famille raiffeiseniste suisse. Puissions-nous lui avoir montré que nous sommes heureux d'en faire partie. C. P.

Des coopérateurs qui croient qu'en critiquant ils font du travail constructif sont comme ces architectes qui négligeraient la solidité des fondations. Certes, il faut remuer et enlever des déblais, mais c'est pour construire.

Les emprunts remboursables

Les emprunts ci-après sont remboursables ensuite d'échéance ou d'appel par anticipation ; les intérêts cessent de courir dès la date fixée :

Au 1er avril 1934

Emprunt 4 ¼% du canton de Vaud de 1913.

Emprunt en dollars 5 ½% de la Confédération suisse, de 1924.

Au 15 avril 1934

Emprunt 5 ½% du canton de Genève, de 1924.

Au 30 juin 1934

Emprunt 4 % de la Société romande d'électricité.

« SOCIAL »

« L'individu isolé n'est rien. Il ne prend sa valeur et sa dignité que par son rôle social : Membre de la communauté nationale, père de famille, habitant d'une commune ou d'une province, membre d'une confession religieuse, membre d'un métier, actionnaire, chef d'industrie, propriétaire ou cultivateur d'une portion du sol... Les droits qui résultent de ces qualités doivent être garantis. » Pierre Gaxotte.

Etat des Caisses de Crédit Mutuel affiliées au 31 décembre 1933

(classement par cantons)

Canton	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Frs.	Roulement Frs.	Réserves Frs.
Appenzell R. E.	2	147	421,915.40	852,663.61	14,578.30
Appenzell R. I.	1	63	397,619.85	980,053.87	3,049.97
Argovie	69	6706	42,067,804.22	67,989,663.80	1,017,972.17
Bâle campagne	11	1736	8,829,849.48	20,565,115.22	378,163.55
Berne	66	4029	10,757,735.05	23,523,493.63	100,371.59
Fribourg	59	4676	26,054,494 08	40,882,456.66	1,081,304.85
Genève	13	365	1,389,304.67	3,506,430.73	10,175.02
Glaris	1	49	219,360.80	392,782.15	1,178.60
Grisons	8	741	3,642,680.83	8,316,681.72	87,097.19
Lucerne	23	2014	11,909,788.31	29,223,549.32	388,415.95
Neuchâtel	1	41	79,782 90	157,811.50	310.14
Nidwald	3	231	1,725,173.84	3,826,961.10	46,799.72
Obwald	1	67	229,857.31	771,407.54	1,249.81
Saint-Gall	67	9384	94,589,640 28	186,144,221.15	3,100,400.50
Schaffhouse	1	150	1,444,129.37	1,900,298.01	39,255.16
Schwytz	11	1560	7,771,566.75	14,381,176.10	206,687.64
Soleure	63	5404	38,938,609.56	50,101,266.48	1,253,361.61
Tessin	1	67	278,888.15	299,350.40	10,617.40
Thurgovie	25	3385	41,150,820.27	85,293,104.56	1,127,735.45
Uri	8	451	1,365,159.74	3,064,843.54	27,059.76
Valais	103	8191	23,450,801.12	44,070,777.70	534,254.99
Vaud	48	3796	21,811,687.84	51,136,513.01	760,038.84
Zurich	6	340	2,181,170.67	4,917,103.92	35,747.78
1933	591	53593	340,707,840.49	642,297,725.72	10,225,825.99
1932	571	51386	324,607,466.17	639,553,610.51	9,324,461.60
Augm. en 1932	20	2207	16.100.374.32	2,744,115.21	901,364.39

Total des dépôts d'épargne 1933 = Fr. 171,459,513.11 1932 = Fr. 159,143,181.36
Nombre des déposants . . 1933 = 162,246 1932 = 152,853
Moyenne par carnet. . . 1933 = Fr. 1,056.79 1932 = Fr. 1,041.15